

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 1^{er} juillet 2019

Le projet de procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2019 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical Réunion du 1^{er} juillet 2019 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le lundi 1^{er} juillet 2019 à 14h dans les locaux du Conseil départemental de Maine-et-Loire à Angers.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 mars 2019**
2. **Adhésions à l'Etablissement public Loire**
3. **Dissolution du SICALA de Saône-et-Loire**
4. **Soutien d'étiage 2019 : Point hydrologique sur l'état de la ressource avant l'été 2019**
5. **Mise en œuvre de stratégies territorialisées et cohérentes de réduction des risques d'inondations**
6. **Projet d'aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
7. **Délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens**
8. **Point d'information sur les SAGE portés par l'Etablissement**
9. **Point d'information sur l'exposition et les interventions en faveur de la restauration de la continuité écologique**
10. **Participation de l'Etablissement à des projets dans le cadre du programme européen LIFE**
11. **Organisation de l'édition 2019 de la semaine de REV (REVue de projets recherche-gestion)**
12. **Subventions « Patrimoine »**
13. **Occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest**
14. **Affectation de crédits de reports**
15. **Gestion du personnel**
16. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT	Cher
M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Jean-Paul BOISNEAU	Maine-et-Loire
Mme Carole CHENUET	Saône-et-Loire
M. Louis DE REDON représenté par M. Yves GEORGE	Loir-et-Cher
Mme Christiane JODAR	Loire
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Jean-Luc POIDEVINEAU	Maine-et-Loire
Mme Nadine RIVET	Haute-Vienne
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jacques CHEVTCHENKO	Tours Métropole Val de Loire
M. Christian COUTURIER	Nantes Métropole
M. Jean-Louis DEMOIS	Angers Loire Métropole
Mme Isabelle DEVAUX	Saumur Val de Loire
M. François DUMON	Vierzon Sologne Berry
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Jacques GUEGNARD	Loire Layon Aubance
M. Rémy VIROULAUD	Limoges

SICALA

M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
M. Fabien GENET représenté par M. Georges BORDAT	Saône-et-Loire

Délégations de vote

- M. Jean-Pierre BELLEIL (Pays d'Ancenis) à M. Jean-Louis DEMOIS
- M. François BERGER (Conseil départemental de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET
- M. Jean-Pierre BERGER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
- M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier) à M. Patrick BAGOT
- M. Philippe COULON (Riom Limagne et Volcans) à M. Georges BORDAT

M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER

Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Carole CHENUET

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Jacques GUEGNARD

M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER

M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à M. Jacques CHEVTCHENKO

M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Rémy VIROULAUD

Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Yves GEORGE

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Gabriel MAQUIN (Conseil départemental de l'Allier) à Mme Nadine RIVET

Mme Nathalie POIRIER (Conseil régional des Pays-et-la-Loire) à M. Isabelle DEVAUX

M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Xavier DUPONT

Mme Michelle RIVET (Conseil régional Centre-Val de Loire) à M. François DUMON

Mme Dominique SARDOU (Conseil Départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD

M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Jean-Luc POIDEVINEAU

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRÉCHET

M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Georges ASSEZAT

Excusés

Mme Stéphanie ANTON

M. Christian BARLE

M. Jean-Pierre BELLEIL

M. Jean-Luc BERGEON

M. François BERGER

M. Jean-Pierre BERGER

M. Hicham BOUJLILAT

Mme Jocelyne BOUQUET

M. Jean-Paul BRINGER

Mme Andréa BROUILLE

M. Claude CHANAL

M. Christian CHITO
Mme Frédérique COLAS
M. Philippe COULON
M. Sylvain DARDOULLIER
M. Louis DE REDON
M. Alain DESSERT
M. Pierre DOURTHE
M. Christian DUMAS
M. Bruno DURAND
M. Thierry GAILLARD
Mme Cécile GALLIEN
M. Fabien GENET
M. Laurent GERAULT
Mme Chantal GIEN
Mme Françoise HAMEON
M. Freddy HERVOCHON
M. Alain HERTELOUP
M. Guy HOURCABIE
M. Joseph KUCHNA
Mme Brigitte LARDY
M. Jérémie LACROIX
Mme Brigitte LARDY
M. Didier LAVILLE
M. Jean-Claude LEBLANC
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
Mme Catherine LHERITIER
M. Bruno LIANCE
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ
Mme Aurélie MAILLOLS
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Gérard MALBO
M. Gabriel MAQUIN
M. Louis-François MARTIN
M. Eric MESEGUER
M. Jean-Claude MORIN
Mme Nathalie POIRIER

M. Eric PROVOST
Mme Chantal REBOUT
M. Jean-Luc RIGLET
Mme Michelle RIVET
Mme Bernadette ROCHE
M. Henri SABAROT
Mme Dominique SARDOU
M. Bernard SAUVADE
M. Jean-Pierre TAITE
Mme Marie-Thérèse VIALLE
M. Jean-Pierre VIGIER
M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée
M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux
Mme Marine BOULANGER, chargée de modélisation et logiciels dédiés aux barrages de Naussac et Villerest
Mme Sylvie ASSELIN, chargée de communication

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

1.

- | | |
|----------|--|
| 19-31-CS | Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 mars 2019 |
| 19-32-CS | Adhésion à l'Etablissement d'Agglopolys – Communauté d'Agglomération de Blois |
| 19-33-CS | Adhésion à l'Etablissement de Limoges Métropole |
| 19-34-CS | Adhésion à l'Etablissement de Montluçon Communauté |
| 19-35-CS | Dissolution du SICALA de Saône-et-Loire |
| 19-36-CS | Délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens |
| 19-37-CS | Participation de l'Etablissement au projet « Eau et Changement Climatique » dans le cadre du programme européen LIFE |

- 19-38-CS Participation de l'Etablissement au projet « MORFOSE » dans le cadre du programme européen LIFE
- 19-39-CS Attribution d'une subvention à la ville de Beaugency (45)
- 19-40-CS Attribution d'une subvention à l'association « CUMULUS » (58)
- 19-41-CS Attribution d'une subvention à l'association « Les pieds à terre » (43)
- 19-42-CS Attribution d'une subvention à la ville d'Orléans (45)
- 19-43-CS Attribution d'une subvention à la ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)
- 19-44-CS Attribution d'une subvention à l'association « Roanne Triathlon » (42)
- 19-45-CS Barrage de Villerest – Autorisation de l'AAPPMA « Les Pêcheurs de l'Aix » de pêcher le long de parcelles propriétés de l'Etablissement
- 19-46-CS Barrage de Villerest – Autorisation du Groupement de la vallée de la Loire de chasser dans des parcelles propriétés de l'Etablissement
- 19-47-CS Affectation de crédits de report
- 19-48-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « Dignes » en Loire aval au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des risques
- 19-49-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « Dignes » au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des risques
- 19-50-CS Accroissement temporaire d'activités au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée – périmètres du SAGE Allier aval et du SAGE Sioule
- 19-51-CS Accroissement temporaire d'activités au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée – Site de Naussac

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien, nous allons démarrer, avec un petit peu de retard. Excusez-nous.

Avant de démarrer ce Comité Syndical, je vais laisser la parole à Jean-Paul BOISNEAU, en le remerciant encore une fois de son invitation et de pouvoir nous réunir dans une salle ô combien historique.

Jean-Paul, je te laisse la parole.

INTERVENTION DE M. BOISNEAU

Bien évidemment, je suis très heureux de vous accueillir et j'associe mon collègue, Jean-Luc POIDEVINEAU, conseiller départemental de Maine-et-Loire, qui est aussi présent ; sans oublier bien sûr Jean-Louis DEMOIS, chez qui on était tout à l'heure.

C'est avec grand plaisir et avec fierté aussi que je vous accueille aujourd'hui en Anjou. Je vous souhaite à tous la bienvenue.

Notre beau Département – mais chacun parle toujours de son beau Département, c'est bien connu – possède un patrimoine historique culturel et naturel tout à fait remarquable, avec ses châteaux, ses vins, ses paysages, qui ravissent les hédonistes.

Vous en avez un aperçu en ces lieux. Vous êtes ici dans l'un des plus beaux vestiges patrimoniaux de l'Anjou : l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Aubin qui fut érigée au milieu du VI^{ème} siècle, surnommée « la Riche » pour sa grande prospérité. Elle était aussi un important centre intellectuel et artistique grâce à son scriptorium. De l'édifice du XI^{ème} siècle subsistent aujourd'hui les murs de l'église, que j'ai pu présenter tout à l'heure au Président quand nous sommes arrivés sur la place. C'était l'ancienne église, dont il ne reste plus que la tour Saint-Aubin. L'abbaye fut réédifiée au XII^{ème} siècle puis restructurée aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Les derniers moines quittèrent les lieux à la Révolution, remplacés par l'administration départementale. Au XIX^{ème} siècle, le développement de la fonction préfectorale entraîna plusieurs campagnes de travaux. Malgré ces multiples changements, le plan initial de l'abbaye bénédictine romane demeure. Cette dernière continue de livrer ses secrets. Au fur et à mesure des transformations, des découvertes archéologiques viennent confirmer sa place parmi les édifices les plus importants de l'Anjou roman. Et quand on parle de découvertes archéologiques, vous savez très bien que quand on a prévu des travaux et qu'il y a des découvertes archéologiques, il y a un temps d'attente qui est plus ou moins long. A la fin du XVIII^{ème} siècle, la ville d'Angers compte près de 5 grands abbayes, 47 églises et des chapelles. Beaucoup ont disparu ou ont été reconverties comme l'abbaye Saint-Aubin devenue l'hôtel du Département et la préfecture. Si le Département en est propriétaire, on partage avec la préfecture et, juste au-dessus de nous se trouve la salle de réception de la préfecture.

Si vous prenez le temps de déambuler dans les rues voisines, à l'issue de notre conseil d'administration, vous serez éblouis par la ville d'art et d'histoire qu'est Angers, et d'ailleurs labellisées comme telle, mais déjà avec le fait d'avoir fait une réunion ce matin à Angers Loire Métropole et puis d'avoir déjeuné sur la place du Ralliement, vous avez pu voir aussi et constater de vous-mêmes. Mais ce qui caractérise l'Anjou, c'est aussi, comme je vous l'ai dit, la beauté de ses paysages naturels sillonnés par 8.000 km de cours d'eau - il fallait bien que je parle un petit peu de l'eau, quand même - dont le fleuve royal, la Loire, qui nous rassemble aujourd'hui. Classé au patrimoine mondial de l'Unesco, l'Anjou possède un réseau hydrographique très dense, l'un des plus importants parmi les départements français. Le Maine-et-Loire est un carrefour de rivières, comme la Mayenne, la Sarthe et le Loir, qui forment la Maine, la rivière la plus petite et la plus courte de France.

Sur ces 8.000 km de cours d'eau, notre collectivité gère 250 km de rivières et de boires dont 120 km sont navigables. Nous touchons là un autre sujet car, si nos rivières et la Loire sont extrêmement importantes en tant que ressources naturelles, elles constituent aussi un atout touristique majeur tant fluvial que fluvestre et notamment avec la Mayenne, département voisin avec qui nous avons beaucoup de complémentarité de part justement cette rivière.

Vous l'aurez compris, je pourrais vanter pendant des heures les vertus de l'Anjou et de sa douceur, qui est revenue aujourd'hui, sans doute parce que vous êtes là, mais rassurez-vous, je ne serai pas plus long. Et tout de suite, je vous souhaite encore la bienvenue. Bonne réunion, de riches échanges comme c'est toujours le cas. Et, Président, j'en ai fini, je vous donne la parole. Merci à tous.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour toutes ces informations. C'est vrai que nous qui venons de l'amont, on ne connaît pas trop ce beau lieu d'Angers et déjà en peu de temps on a pu découvrir la beauté et la douceur de vivre qu'on sent dans cette ville et dans cette région. Donc bravo et merci encore pour le bel accueil. On apprécie beaucoup d'être dans cette salle magnifique et j'espère que nos débats seront à la hauteur de ce lieu historique.

On va attaquer l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 mars 2019

Est-ce qu'il appelle des commentaires, des questions ?

S'il n'y en a pas, je vais le mettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

2. Adhésion à l'Etablissement Public Loire

Nous avons trois adhésions à l'Etablissement, qui viennent en substitutions des communes, et pour les délégués en lieu et place de ceux précédemment désignés :

Agglopolys - Communauté d'Agglomération de Blois, qui vient en lieu et place de la ville de Blois.

Limoges Métropole, qui vient en lieu et place de la ville de Limoges.

Montluçon Communauté, qui vient en lieu et place de la ville de Montluçon.

Je voudrais d'ailleurs en profiter pour excuser M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, qui représente déjà la ville de Montluçon, qui devait être présent aujourd'hui mais il a la douleur d'avoir perdu son papa ce week-end et il m'a appelé hier soir pour me dire qu'il ne serait pas là et c'est tout à fait compréhensible. Il m'a demandé de l'excuser et je le fais bien sûr tout naturellement.

Trois adhésions d'EPCI à la place des villes. Encore une fois, c'est ce que j'expliquais ce matin à ceux qui étaient avec nous lors des travaux, on est dans une dynamique où les EPCI adhèrent ou se substituent aux communes.

Avez-vous des commentaires, des questions ?

S'il n'y en a pas, je vais passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Oui, M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président. Une brève intervention, simplement pour indiquer la suite donnée à l'invitation du Conseil départemental du Loir-et-Cher, pas plus tard que le 14 juin. Le Président de ce Département avait souhaité qu'une présentation des interventions de l'Etablissement puisse être faite, ce qui a été l'occasion à la fois de balayer nos domaines de coopérations, et d'évoquer également l'implication de plus en plus forte des EPCI de ce Département dans le dispositif. Il m'a paru opportun de profiter de la présente réunion pour, en votre nom, remercier le Département de Loir-et-Cher de l'accueil réservé à l'Etablissement dans le cadre de sa commission permanente avec le point spécifique sur les enjeux de l'eau.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci M. le Directeur.

3. Dissolution du SICALA SAONE ET LOIRE

Dans sa séance du 4 avril 2019, le Comité Syndical du SICALA de Saône et Loire a décidé de procéder à la dissolution du syndicat au 30 septembre 2019, qui du coup ne siègera plus à l'Etablissement. Vous avez la délibération dans votre dossier.

On vous demande de prendre acte de cette dissolution.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

4. Soutien d'étiage 2019 : Point hydrologique sur l'état de la ressource avant l'été 2019

Comme vous l'avez compris, on est déjà dans le dur à cette époque. Il suffit de regarder l'état de nos fleuves, nos cours d'eau, et entre autres la Loire. C'est Marine BOULANGER qui va nous faire cette présentation.

INTERVENTION DE MME BOULANGER

Merci M. le Président.

Etiage 2018, qui a été qualifié de moyen. Je fais un petit rappel par rapport à l'année dernière. Les barrages ont déstocké en moyenne un peu plus de 60 Mm3 pour Naussac et 46 Mm3 pour Villerest, c'est-à-dire un étiage plutôt moyen, un peu supérieur à la moyenne, mais rien d'inquiétant. Ce qui a permis aux deux barrages de suivre le règlement d'eau pour Villerest et de se remplir tranquillement pour Naussac.

Cette année, à partir de fin mai jusqu'à début juin, en lien avec les travaux d'EDF sur le barrage du nouveau Poutès, les débits de l'Allier ont été compensés par Naussac afin de maintenir un débit d'entrée minimum à la retenue du nouveau Poutès.

En ce qui concerne les principaux cours d'eau, comme vous pouvez le voir à l'écran, les débits observés sont légèrement inférieurs aux moyennes annuelles que l'on observe actuellement. Ceci est dû en fait à un déficit de la pluviométrie cumulée depuis l'automne 2018.

En termes de restrictions des usages, plusieurs départements ligériens ont été concernés depuis plusieurs semaines, et cela ne fait que commencer.

Au niveau des prévisions de Météo France dans un domaine plus global, elles indiquent que l'été sera chaud et qu'il n'y aura pas beaucoup de pluie.

A titre d'information, il s'est tenu vendredi dernier le comité de gestion des réservoirs de Naussac et de Villerest, dans lequel les débits objectifs fixés n'ont pas été revus.
Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En effet, on va être très vigilant. Au niveau de l'étiage, l'été démarre fort. Quelques orages sont annoncés en ce début de semaine. On verra ce qu'il en est à l'amont. Normalement c'était pour cet après-midi. Mais sinon, ça risque d'être très chaud et plutôt compliqué. Heureusement, nos barrages sont pleins mais il faudra bien ça car si on en croit les prévisionnistes, la période d'étiage risque d'être longue et chaude. Rien qu'avec l'évaporation, on avait sur Villerest un peu plus de 40° entre hier et aujourd'hui. Ce n'est pas simple.

Justement, à propos de ça, on vous a fait passer un communiqué de presse concernant la retenue de Villerest où l'EP Loire fait une expérimentation visant à l'amélioration de la qualité de l'eau de la zone de baignade. 9 ultrasons ont été installés et doivent aujourd'hui être en fonctionnement. Ils ont été mis progressivement. En espérant que cela puisse améliorer la qualité de l'eau de baignade parce que c'est vrai, l'an dernier pendant pratiquement 2 mois la zone de baignade a été interdite, ce qui donne quand même une mauvaise image et de notre territoire et de notre fleuve. On espère que cela va fonctionner.

D'ailleurs Saint-Etienne Métropole s'inscrit dans la même démarche, pour la retenue de Grangent, à Saint-Victor sur Loire.

Une batterie de tests importante, d'analyses, est mise en place pour voir comment ça va fonctionner. Ça vient de démarrer, alors on n'est pas sûr de ne pas avoir d'interdiction. On espère vraiment que cela va pouvoir donner des résultats. On a fait une conférence de presse la semaine dernière et on espère beaucoup de cela. Ce serait une bonne chose pour l'image par rapport à cette période estivale.

Si cette expérimentation fonctionne, elle pourra être dupliquée ou reproduite dans d'autres secteurs. En effet, aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de plans d'eau qui ne sont pas impactés par les cyanobactéries.

Vous avez donc le communiqué de presse de la semaine dernière, fait avec le Président de Roannais Agglomération.

Voilà. C'était uniquement un point sur l'étiage, il n'y a pas de délibération.

INTERVENTION DE M. EUDE

Peut-être une indication ou une information supplémentaire. Vendredi dernier s'est tenu le comité de gestion des réservoirs de Naussac et de Villerest et des étiages sévères du bassin Loire Bretagne, auquel participait d'ailleurs une élue siégeant à l'Etablissement. Parmi les principaux points, il a été évoqué, notamment la question des démarches entreprises pour tenir compte des prélèvements et des températures élevées dans le processus de modélisation du débit. Autrement dit, essayer à chaque fois d'optimiser au maximum l'utilisation de cette ressource de plus en plus rare. Un consensus s'est dégagé sur les nombreuses incertitudes inhérentes à la mise en œuvre du soutien d'étiage et les moyens de préciser la notion de *non-respect bref et tolérable* des objectifs fixés, sur un principe de confiance, avec l'indication d'un certain nombre d'éléments qui permettent de vérifier si on est toujours dans les clous. Le plus important était sans doute le parti pris de concentrer les efforts sur la capacité à préserver la ressource en eau et pas tellement à vérifier si on respecte des indicateurs x, y ou z, puisque si on veut respecter les indicateurs x, y ou z, on lâche par définition beaucoup plus d'eau, ce qui n'est pas le but de la manœuvre puisqu'on aurait plutôt tendance à en manquer durablement. L'idée est, à chaque fois, de gérer au plus près des capacités et des besoins.

Enfin, parmi les éléments rapportés, la qualité de la coordination pour les travaux qui ont été conduits en 2018 et, pour une partie d'entre eux, en 2019. Coordination notamment avec l'agglomération de Vichy pour ce qui concerne les lâchers qui ont pu intervenir au bénéfice de l'opération d'aménagement qu'ils construisaient et puis évidemment avec nos collègues d'EDF en lien avec leurs travaux sur Poutès.

Donc, un comité de gestion plutôt consensuel, sans véritablement d'opposition de qui que ce soit sur le dispositif.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ce complément.

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Pour compléter les propos de M. le Directeur. On était de toute façon face à constat. On sait que le plan sécheresse va se décliner un peu dans tous les départements. Ça commence cette semaine. En Haute-Loire, on a reçu notre arrêté. Il y avait déjà deux ou trois départements qui avaient pris. Donc là c'est en train de se décliner sur l'ensemble du bassin.

Ce qui m'a marquée quand même, c'est d'entendre que finalement les débits acceptables à Gien ont été revus (55 m³ au lieu de 60, valeur normale). Donc effectivement, on est en tout début d'été et déjà beaucoup de questions se posent.

INTERVENTION DE MME BOULANGER

Une précision, si vous le permettez. En fait, cela fait suite à une décision de 2017, selon laquelle le débit à Gien est modulé en fonction de la date de prévision de passage en dessous des 60 et du volume de Naussac à ce moment-là. On est passé dans cette case le 29 mai, ce qui fait que l'objectif fixé pour le débit à Gien a été de 50 m³/s depuis le départ, en fait.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, ou des questions ?

Très bien. Je vous remercie.

5. Mise en œuvre de stratégies territorialisées et cohérentes de réduction des risques d'inondations

Dans votre dossier, entre autres, vous avez un dossier intéressant :

« *Le ruissellement des eaux en milieu urbain : du risque à son anticipation* », de Philippe AUCLERC, que je remercie d'être présent.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président.

La présentation portera sur quatre points :

Labellisation à l'été 2019 du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Suite au dépôt du dossier de candidature le 18 mars, le projet de PAPI porté par l'Etablissement a été présenté et examiné lors de la Commission inondation-plan Loire du 20 juin. L'avis favorable de celle-ci devrait alors être présenté au Comité de Bassin qui se réunira demain. Une fois obtenue sa validation financière par la Direction Générale de la Prévention des Risques, pourra aussitôt avoir lieu la signature de la convention cadre correspondante, laquelle présente l'avantage d'ouvrir la voie à des financements pour les EPCI sur cette partie interstitielle entre Nevers d'un côté et Orléans de l'autre, qui ne bénéficiait pas de la qualification de TRI.

Ce PAPI d'intention comporte 35 actions portées par 14 maîtres d'ouvrage, pour un montant global d'un peu moins de 600.000 € HT. Il se déploie sur le territoire de 7 EPCI, 3 départements et 2 régions. Il comprend une première série d'actions opérationnelles, ainsi que des études préalables à la réalisation de travaux concernant la gestion des ouvrages de protection. Ces dernières permettront de préparer le dossier d'un PAPI complet prévu pour 2022.

Afin d'assurer le portage, l'animation et la mise en œuvre du PAPI, l'Etablissement a prévu de mobiliser un ETP entre mi-2019 et fin 2021, avec des subventions de l'Europe et de l'Etat, les EPCI assurant quant à eux le financement du reste à charge qui correspond à un ordre de grandeur de 20% par rapport au coût global d'animation.

Lancement de la réalisation de l'étude 3P Cher

Etude 3P pour prévision-prévention-protection sur le bassin du Cher, en déclinaison du plan d'action des SAGE Cher amont et Cher aval portés par l'Etablissement.

Il avait sollicité dès 2017 les services de l'Etat concernés pour s'assurer de l'opportunité de la réalisation d'une telle démarche et en préciser les contours, puis il a travaillé en 2018 à la préparation et à la mise en place de ce projet.

La démarche est prévue pour se dérouler sur deux ans maximum. Elle a pour objectif la construction de manière concertée d'un projet de programme d'actions réaliste, cohérent et hiérarchisé, à l'échelle du bassin du Cher.

La prestation a été organisée en deux tranches : la première concerne la réalisation de l'étude « 3P » à proprement parler, la seconde plus précisément la modélisation hydraulique et l'analyse plus fine des territoires à enjeux forts (Vierzon dans le département du Cher et Romorantin-Lanthenay dans le département du Loir-et-Cher).

La programmation des crédits européens du FEDER ayant finalement été actée en mai dernier, le marché correspondant a pu être notifié le 4 juin et la première réunion de travail est prévue courant juillet.

Restitution de « L'Approche technique mutualisée des problématiques du ruissellement pluvial »

Initiée là encore avec le soutien financier de l'Europe, avec tout d'abord une analyse comparative des démarches existantes visant en particulier à identifier les bonnes pratiques, à préciser les potentialités comme les limites de leur mise en œuvre, et à définir des axes de progrès concrets afin d'ouvrir la voie à la mise en œuvre d'actions d'amélioration réalistes.

Avec ensuite le retour d'expériences présenté sous la forme d'un guide pratique illustré d'exemples rencontrés dans les collectivités du bassin, mettant en évidence les résultats et enseignements de l'étude.

Ce travail a par ailleurs été présenté lors des 4^{èmes} Assises nationales des risques naturels de mars 2019, puis mis en lumière dans un article de la revue Loire & terroirs du mois de juin, dont copie est produite en annexe à la note à votre disposition.

Echange et partage d'informations

Comme le rappelle l'*Actu'SLGRI-PAPI* d'avril dernier, également produite en annexe de la note qui vous a été transmise, il s'agit cette fois de l'accompagnement de plus d'une vingtaine de territoires à enjeux, impliqués dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une stratégie territorialisée de gestion du risque d'inondation. Un important travail d'animation qui contribue substantiellement à la cohérence des actions et à l'émergence de synergies de bassin.

C'est dans ce cadre qu'est prévue l'organisation en novembre prochain de la 3^{ème} édition du séminaire des porteurs de SLGRI et de PAPI, toujours dans une logique de partage d'informations entre les acteurs plus particulièrement concernés.

Voici, M. le Président, l'ensemble de ces éléments.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà encore une fois un gros travail de l'Etablissement, un soutien important des territoires sur des dossiers très techniques. Quand on est sur nos territoires, c'est là qu'on s'aperçoit de toute la technicité et de tout ce que peut nous apporter l'Etablissement. Je l'ai vécu sur mon territoire et je note que cela est très apprécié.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce dossier ?

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Si vous le permettez, M. le Président, je voudrais indiquer que la labellisation du PAPI sur les vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, c'est quelque chose d'extrêmement important parce qu'il s'agit d'un dispositif permettant à ces EPCI, souvent considérés comme des EPCI avec des moyens financiers limités, de mettre un pied dans la porte de financements de l'Etat, du Fonds Barnier et du FEDER, et donc de rendre crédible l'idée qu'ils sont toujours en solidarité sur ce bassin. On est donc vraiment là dans un travail d'articulation entre les territoires à risque important, les territoires à enjeux et d'autres territoires où il y a aussi des enjeux mais qui, si on ne s'en occupe pas, risquent de se sentir rapidement délaissés.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On est bien d'accord. Et c'est là qu'on joue tout notre rôle. Nous sommes très nombreux dans cette assemblée à siéger au Comité de Bassin, donc demain nous voterons pour ce dossier sans problème et ferons en sorte qu'il n'y ait pas de souci.

Il n'y a pas de vote.

6. Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

On va continuer, toujours avec M. le Directeur.

Ce matin, nous avons une réunion avec certains députés. Je vais encore remercier Jean-Louis DEMOIS, d'Angers Loire Métropole, pour son accueil. Je crois qu'on reviendra à Angers, on est vraiment très très bien reçu. En tous cas, merci.

Je laisse la parole à notre Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président.

Dans le prolongement des deux séries de réunions techniques déjà organisées, en proximité sur les territoires, de nouvelles rencontres territorialisées se sont tenues en avril 2019, associant notamment les EPCI, les Départements, les Régions et les services de l'Etat :

- En commençant par l'axe Cher, accueillis à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry ;
- Sur l'axe Loire aval, ensuite, dans sa partie de Nantes à Langeais, accueillis à Angers Loire Métropole ;
- Puis sur l'axe Allier, accueillis à Vichy Communauté ;
- Sur l'axe Loire amont, dans sa partie de Roanne à Nevers, accueillis à Digoin, et dans sa partie du Puy-en-Velay à Roanne, accueillis à Roannais Agglomération.

Celles concernant la Loire moyenne devraient intervenir dans les prochains mois, a priori à Tours, Blois, Orléans et Herry.

Ces rencontres ont été l'occasion de réalimenter le processus d'information et d'échange avec les collectivités. Elles permettent une appréhension aussi précise que possible du PAIC, une appropriation partagée des différents éléments de référence mobilisés, ainsi qu'une bonne connaissance des modalités pratiques de gestion de systèmes d'endiguements dans le cadre notamment de conventions de délégation de gestion.

A été rappelée la perspective, dans ces réunions toujours, d'une gestion des systèmes d'endiguement à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, s'appuyant sur une structure telle que

l'Etablissement, garante d'un dialogue structuré entre collectivités, bien entendu, mais également avec l'Etat.

Plusieurs EPCI ont d'ailleurs exprimé le souhait d'avancer dans cette voie. A cet égard, il est à noter la signature ce matin du protocole de coopération renforcée en Loire aval, avec les EPCI de Saumur Val de Loire, Angers Loire Métropole, Loire Layon Aubance et Mauges Communauté. Un protocole qui inscrit les signataires dans le scénario d'organisation au niveau du bassin fluvial préfiguré dès 2018 et dont le déploiement progressif vise à l'horizon 2024 un réseau cohérent de plateformes de proximité, en particulier celle basée à Angers. Cette coopération permet aux EPCI de prendre toute leur part dans les décisions les concernant et a bien sûr vocation à être élargie à ceux en aval ou en amont, et plus largement à s'intégrer dans le PAIC en cours de construction à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents.

Concernant plus particulièrement les collaborations avec l'Etat, il est signalé qu'une mission d'appui a été diligentée dernièrement en réponse à la sollicitation conjointe du Préfet coordonnateur de bassin et du Président de l'Etablissement adressée en janvier dernier aux trois ministres concernés. Copie de la lettre de mission adressée par les ministres au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et à l'Inspection générale de l'administration (IGA) est produite en annexe à la note qui vous a été diffusée.

Dans le même temps, le Président de l'Etablissement a pris l'initiative d'organiser ce matin même un temps d'échanges sur le PAIC avec des élus de la représentation nationale, ce qui vient d'être indiqué et devrait se poursuivre dorénavant avec une réunion à l'Assemblée Nationale directement, ce qui devrait faciliter la présence du plus grand nombre de députés du bassin.

Enfin, l'attention est attirée sur l'exposition grand public consacrée au PAIC, prévue pour septembre de cette année, en lien avec le Festival de Loire qui se tiendra à Orléans. Etant précisé que cette exposition devrait servir de support à une consultation du public prévue par la même occasion.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, en effet, un temps d'échanges ce matin, très intéressant, et je pense qu'il nous ouvre des perspectives pour avancer sur ce dossier de façon très intéressante. Donc le PAIC est vraiment aujourd'hui notre fer au chaud et sur lequel on avance. C'est un dossier d'importance stratégique pour le bassin et sur lequel il faudrait pouvoir compter sur l'esprit de responsabilité de tous ceux concernés.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des expressions par rapport à ce matin, sur ce qui s'est dit ? On pourra peut-être y revenir au moment des questions diverses à la fin. C'est par rapport aux questions des députés sur entre autres la taxe GEMAPI. On reviendra en fin de Comité sur ce dossier-là.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Il peut-être indiquer un certain nombre de points sur lesquels d'ores et déjà l'Etablissement a pensé utile d'insister dans le cadre de la mission dite « d'appui », à savoir tout d'abord, éviter le risque de focalisation sur les seules digues domaniales.

Ensuite, la réduction des inégalités de traitement entre les digues domaniales et les digues non domaniales, notamment pour les questions de financements.

Egalement, la prise en considération de la surcharge que constituerait la prise en compte des coûts de fonctionnement si elle devait rentrer dans les mécanismes plafonnés des crédits de fonctionnement des collectivités.

Enfin, la nécessité d'éviter les fausses bonnes idées : les mirages de l'incantation (« *y a qu'à, faut qu'on* »), l'illusion autoritaire (« *tu fais comme ça* »), la dérive clientéliste (chacun fait ce qu'il veut chez lui et ne rend de comptes à personne, ce qui à la fin peut produire des problèmes), et la vanité technocratique, qui peut malheureusement affecter la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Voilà, pour faire simple.

Et surtout que la mission dite « d'appui », en soit vraiment une.

INTERVENTION DE FRECHET

Tout à fait. Malheureusement, le Préfet de bassin avec lequel on avait demandé cette mission d'appui a quitté ses fonctions hier. J'essaierai de rencontrer son successeur dès sa prise de fonction. Demain j'essaierai de voir le DREAL de bassin avec qui on travaille sur ce dossier, pour en effet - comme a dit le Directeur - qu'on recentre bien l'objet de la mission, sur lequel j'ai cosigné ce courrier, qui est une mission d'appui et non pas d'audit. Il est important que l'on recadre bien. Par rapport à l'Etat, on a besoin aussi d'une aide. Quand je les ai rencontrés, il y a eu un quiproquo pendant un certain temps parce qu'eux parlaient des digues domaniales et de leur personnel. Alors j'ai demandé de quoi ils me parlaient, c'était des agents des DDT et des DREAL qui travaillent aujourd'hui pour l'Etat et qu'ils auraient envie, on peut se le dire, de nous *refiler*.

Je verrai le plus tôt possible le DREAL de bassin, qui est quand même un petit peu la cheville ouvrière de ce dossier-là, pour essayer de recadrer tout ça. Je ne voudrais pas que ça dérive. Et si c'était le cas, on arrêterait la mission plus tôt que prévu.

INTERVENTION DE M. DUMON

Bonjour à tous. François DUMON, je suis Président de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

Lors de la réunion qu'on avait faite à Vierzon, j'avais cru comprendre qu'il y avait quelques réticences encore par rapport au Cher, notamment. Je voulais savoir si on a avancé dans ce domaine et si on peut espérer travailler avec l'ensemble du bassin ou pas.

INTERVENTION DE M. EUDE

Effectivement, ce qui a été évoqué lors de la réunion à Vierzon, c'était l'intérêt de la communauté d'avancer dans cette voie de la délégation. On avait convenu que ce serait encore plus bénéfique, comme cela a été fait sur l'aval, si ça pouvait intervenir en mutualisation avec d'autres EPCI. Je vais regarder le verre à moitié plein : il semblerait que ça chemine. Nous venons de recevoir de la part d'un Syndicat dont on vient de refaire les statuts pour lui donner la compétence GEMAPI, un signal d'alerte nous disant : « *Je ne sais pas faire pour le PI, est-ce que vous ne pourriez pas nous aider ?* » On va lui dire : « *C'est dommage, si on vous donne la compétence et que vous ne pouvez pas vous en occuper, et que vous nous demandez de venir le faire à votre place. Le plus simple serait peut-être que l'on délègue à l'Etablissement la gestion du PI et qu'ils l'assurent.* »

Effectivement, on comprend bien la position de Vierzon qui avance et voudrait pouvoir intervenir au plus tard avant la fin de cette année, sachant que si les autres EPCI cheminent de la même façon, cela permet d'opérer une mutualisation et une réduction des coûts qui profite à tout le monde.

C'est ce sur quoi on essaie de travailler en ce moment avec vos collègues des autres EPCI.

INTERVENTION DE M. ASSEZAT

Juste demander une précision parce que vu de la Haute-Loire, les digues je ne les connais pas beaucoup. Digues domaniales, digues d'Etat :

- Jusqu'à aujourd'hui comment se faisait la gestion ?
- Quelles sont les grosses différences entre les deux ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est très simple : les digues domaniales sont gérées par l'Etat (DDT), avec les moyens qu'on veut bien leur accorder. On a eu, à Digoin entre autres, des réunions assez *surprenantes*. En 2024, elles doivent être redonnées aux EPCI, normalement dans un bon état. Elles sont aujourd'hui gérées par l'Etat, jusqu'en 2024.

Les autres appartiennent ou à des privés ou à des EPCI qui déjà les gèrent et les entretiennent.

J'en reviens aux territoires, aujourd'hui, d'après tous les contacts que l'on a, il reste un endroit où l'on n'arrive pas à avoir de réponse, c'est Orléans. J'ai rencontré le vice-président en charge des digues et de la GEMAPI, qui se posait beaucoup de questions et que j'ai pu rassurer. Entre autres, il avait peur de payer pour tout le monde. On l'a rassuré, il ne paye pas pour tout le monde. Et depuis, silence radio. Je l'appelle, il ne me répond pas. On n'arrive pas à s'avoir.

Mme ANTON n'est pas là aujourd'hui. J'espère que je la verrai demain au Comité de bassin et je lui demanderai ce qui se passe. C'est aujourd'hui le seul gros territoire qui ne répond pas. C'est dommage, sachant en plus que notre siège est à Orléans. Ils ont peut-être d'autres soucis aujourd'hui à traiter, sûrement, mais c'est quand même important, les digues et la protection contre les inondations.

Alors il y a des questions des territoires, tout à fait légitimes. On comprend bien. On ne transfère pas une compétence, on ne délègue pas la gestion comme ça en claquant des doigts. Mais, quand les EPCI rentrent dans la compétence et se rendent compte des difficultés techniques et des besoins de cohérence, ils comprennent tout l'intérêt, encore une fois, d'avoir une vision sur un bassin fluvial dans son ensemble. On a beau faire des travaux à l'amont ou à l'aval, si ce n'est pas coordonné, je n'irai pas jusqu'à dire que ça ne sert à rien, je n'irai pas jusque-là, mais ça perd de son intérêt et ça peut être beaucoup d'argent dépensé pour peu de résultat. Sans compter que derrière, se pose la question de la capacité à aller chercher des financements.

Voilà pour répondre à votre question.

INTERVENTION DE M. DUPONT

Bonjour, Xavier DUPONT. Je suis dans les nouveaux venus à l'EP Loire, en tant que Président de ComCom, Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, entre le bassin de Tours Métropole et d'Angers Métropole, donc entre deux TRI. Du coup on a droit à toutes les histoires compliquées et donc on s'est assez naturellement tournés vers l'EPL, en disant qu'est-ce qu'on fait en 2024 quand, au lendemain des élections municipales et donc in fine intercommunales, on aura le bonheur d'avoir dans notre giron les digues domaniales. Sur ma communauté de communes, j'ai la chance de ne pas avoir de digue non domaniale, donc j'ai jusqu'en 2024 pour réfléchir. Je sais que pour un certain nombre de collègues, qui ont eu à récupérer dès maintenant des digues non domaniales dans leur patrimoine, ce n'est pas anodin en termes de responsabilités, de ce qu'il faut faire. Une étude de danger, tiens, qu'est-ce que c'est ? Bon on va en faire une.

Donc là, le soutien de l'EPL a été précieux et c'est pour cela que beaucoup intercommunalités se manifestent.

Je pense que dès maintenant, et c'est tout l'intérêt que j'ai trouvé dans le PAIC. Il n'est peut-être pas parfait mais au moins on a un document de référence à l'échelle qui nous concerne, la Loire endiguée, pour savoir de quoi on parle (les fameux 350 M€).

Aujourd'hui, c'est la deuxième inspection de l'Etat, à laquelle j'ai pu participer, un certain nombre de collègues aussi. La question c'est : qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on fait demain ? Qu'est-ce qu'on fait dès maintenant pour être prêt demain ? On en est là. Les EPCI, qu'on le veuille ou non, sont compétents et il y aura à faire. En effet, au moins sur la recherche de financements à l'échelle européenne, au vu de l'enjeu et de la particularité du système d'endiguement de la Loire, seul fleuve à avoir une digue d'un bout à l'autre où dans le PAPI on ne se demande pas si on l'enlève ou pas. Je pense qu'il faut quand même le rappeler de façon simple. Il faut pouvoir aller chercher de l'argent au niveau européen et je pense que ce n'est pas chacun dans son coin qu'on sera meilleur. Pour le coup, il faut avoir toute la force de nos régions, la force de nos départements, la force de nos territoires pour essayer de pousser tout ça. Mais si on n'est pas entre nous sur une ligne déjà un peu claire, je pense que ça va être difficile.

Si on m'a un peu poussé à avoir le micro, c'est parce que je le dis souvent, je pense, et moi quand je suis autour de cette table-là, avec ma casquette d'EPCI, je pense qu'il faut qu'on parle politiquement vraiment de ce qu'on veut faire et comment on va chercher l'ensemble des intercos pour qu'il n'y ait pas de trous dans la raquette. Il y a les grosses intercos, il y a les petites aussi. Moi, c'est 40 M€ de budget. Donc vous imaginez les montants en proportion par rapport à un budget comme le mien. Il y a la loi NOTRe qui propose aux départements et aux régions de pouvoir financer. Il n'y a pas d'obligation non plus. Donc, à un moment, il va falloir qu'on arrive à se parler. La loi ne dit pas à quelle échelle ce sera. C'est donc à nous d'inventer l'histoire mais on est beaucoup et ma crainte est qu'on ne soit pas tous d'accord à l'échéance.

Je ne serai pas plus long.

INTERVENTION DE M. CHEVTCHENKO

J'ai eu une discussion jeudi dernier avec mon collègue à la Région, maire de Gien et Conseiller régional. Il m'a dit : « *A la communauté de communes de Gien, on va mettre en place une coopération entre les EPCI de Gien et ceux de l'Orléanais,...* » Je lui ai dit qu'il avait tort mais bon ça c'était entre nous, c'était entre deux portes. Ils ne veulent pas entrer dans le projet pour une raison, aujourd'hui. Il veut tout simplement que l'argent qui va être mis, ne serve que pour leur EPCI. C'est tout. C'est uniquement ça. Voilà, c'est comme ça. Il faut arriver à trouver à le contredire. Peut-être qu'on y arrivera... On discute assez régulièrement de ça mais ça faisait un petit moment qu'on n'y était pas revenus.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Deux réactions :

1. Il y a un peu de solidarité ;
2. On est bien d'accord que dans notre système de fonctionnement, on ne va pas mutualiser tous les montants. En effet, celui qui aura des travaux à faire sur son territoire les paiera mais il les paiera avec les financements les meilleurs, avec des appels d'offres globaux, donc avec des prix sûrement plus intéressants, avec une hiérarchie des travaux qui sont aussi intelligents.

Tout ça leur a été dit. Après, quand on ne veut pas entendre, on n'entend pas. Encore une fois, on fait ça dans beaucoup de dossiers, dans nos Syndicats, sur nos territoires. Si on a des digues à refaire à Roanne, on ne va pas demander à Orléans de payer les digues sur Roanne. On est bien d'accord.

C'est peut-être un manque de confiance et on va essayer de continuer à travailler avec eux pour essayer de faire comprendre ça, mais c'est très clair, c'est dans les statuts. Chacun paiera ses travaux mais ils seront hiérarchisés. On ira chercher les meilleurs financements et on espère, lors des appels d'offres, avoir des meilleurs prix. Enfin voilà. Oui, j'entends.

INTERVENTION DE M. CHEVTCHENKO

Je pense qu'il est quand même conscient qu'il y a un problème dans le continuum sur le versant, y compris en aval. Il n'arrête pas de me dire : « *mais comment on va faire ?* ». Je dis : « oui mais c'est comme ça ». Alors il envisage éventuellement je ne sais quoi avec l'EPL. Il ne me l'a pas dit.

INTERVENTION DE M. EUDE

C'est effectivement très intéressant et ça démontre une chose : le problème de la confiance dans les mécanismes de solidarité mis en place. Là, tout le travail que l'on fait aujourd'hui, notamment avec les digues non domaniales, est de démontrer que dans le cadre des conventionnements qui sont faits, ce sont les EPCI qui ont la main. Et ce sont eux qui fixent exactement ce qu'il y a à faire sur leur territoire : niveau d'exigence, rythme d'exécution, etc. Cela veut donc dire que la crainte de la collectivité que vous évoquez est totalement infondée.

En revanche, le fait qu'il y ait un niveau supra de la mutualisation d'ingénierie qui permet de diminuer les coûts et faire bénéficier ensuite d'économies, cela veut dire que cette économie va bénéficier y compris à des territoires qui n'ont même pas les moyens, eux, de payer cette part d'ingénierie. Dès lors qu'on le fait pour l'ensemble du bassin, certains territoires qui, seuls, ne pourraient pas aller lever les moyens financiers pour faire ces analyses-là, en bénéficieront. Et donc, en ce sens-là, ça veut dire que d'autres bénéficieront mais personne ne va payer à la place de.

Il s'agit simplement de passer du jeu à somme nulle à celui à somme constante. Ce ne sont pas les mêmes jeux. Il y a des hypothèses où tout le monde gagne quelque chose. Il suffirait peut-être, pour s'en convaincre, de lire par exemple les conventions qui ont été passées avec les 4 EPCI de l'aval. En fait, là où certains imaginent qu'il y a des difficultés, sur le papier, dans la pratique il n'y en a pas.

En revanche, le vrai sujet - et vous l'avez évoqué - c'est qu'il y a toujours le syndrome du : « *de toute façon, pour que ça se passe bien, il faut que je le fasse tout seul* ». Ça existe. Et c'est là où normalement la régulation de bassin peut venir en disant : « *Si tu veux t'amuser tout seul, tu peux le faire, mais comme l'enveloppe de subventions publique n'est pas illimitée, la priorité va à ceux qui font l'effort de mutualiser. Si jamais il reste des crédits, tu en auras, sinon comme tu veux jouer tout seul, tu joues avec ton argent* ».

Et c'est là où se situe en quelque sorte le dernier rempart, puisque la seule certitude, c'est que les subventions publiques ne sont pas illimitées. Donc, quelqu'un qui veut faire tout seul, pour qui ça coûte 3 fois plus cher, pourquoi pas si ça l'amuse, mais ça serait dommage qu'il vienne amputer les moyens financiers de ceux qui essaient de faire de manière organisée et à moindre coût. C'est là où, à mon avis, se trouve la capacité de l'Etat à mettre en place un système, y compris dans les soutiens financiers (fonds Barnier et autres), qui soit incitatif, c'est-à-dire qui donne une valeur ajoutée à ceux qui acceptent de travailler, j'allais dire, avec efficacité, et en essayant d'éviter de démultiplier les coûts là où ce n'est pas nécessaire. Dans l'absolu, tout le monde peut faire presque tout tout seul, par contre le prix à payer est colossal. Et ce n'est pas très efficace en termes de gestion. Mais peut-être que les échanges, comme ceux qu'il y a eu ce matin, permettront de mieux comprendre ce qu'il y a derrière, parce qu'il y a toujours le mythe du « *un tel va payer pour tel autre* ».

Ce n'étaient que quelques éléments d'explication. A ajouter à la valeur de l'exemple de ceux qui font déjà, et qu'il faut peut-être exploiter davantage encore pour permettre d'avancer dans ce travail de conviction.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Exactement. On va laisser le temps au temps même si on en manque.

Très bien. Merci pour ces échanges.

7. Délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président.

Il s'agit donc d'un travail en lien avec l'implication de l'Etablissement à la fois dans la gestion de l'ouvrage structurant de Naussac en Lozère mais plus encore de son implication au titre du SAGE et du projet de Contrat territorial sur le territoire Haut-Allier.

Dans ce contexte, ce qui a été prévu, c'est la possibilité à titre expérimental jusqu'à fin 2021 d'assurer cette délégation de gestion à l'Etablissement suite à la demande qui a été introduite par trois EPCI lozériens dont le territoire intersecte celui des SAGE et du CT Haut-Allier, avec trois logiques :

La question de l'ancrage territorial qui est très spécifique à l'ouvrage structurant de Naussac en Lozère puisqu'il est propriété de l'Etablissement et que celui-ci en assure la gestion ;

La synergie d'intervention avec le portage du SAGE et du CT Haut-Allier qui est actuellement assurée par l'Etablissement ;

La déclinaison des politiques publiques sur ce territoire.

Le principe est que, compte tenu de ces spécificités, le technicien qui serait mobilisé dans le cadre de l'ancrage territorial de l'ouvrage structurant de Naussac, le serait pour appuyer les EPCI pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI, de telle sorte que les éléments de financement des EPCI se concentreraient sur la réalisation des opérations en tant que telles, des travaux en tant que tels, sous réserve bien entendu que le co-financier principal qu'est l'Agence de l'eau apporte ses co-financements.

L'idée est de tenir compte de la spécificité de ces territoire et de faire en sorte que l'essentiel de l'argent disponible sur des EPCI avec des moyens qui ne sont pas à la hauteur de ceux des métropoles évidemment, puisse se concentrer sur les opérations en tant que telles. Sachant qu'ils sont souvent présentés comme des territoires où il n'y a pas de problème, alors que l'analyse de terrain montre que même sur cette partie amont du bassin les choses qu'on pensait totalement stabilisées ne le sont peut-être pas totalement et les contextes d'évolution notamment au changement climatique et autres font que même à des endroits où on pensait qu'il n'y avait pas de problème, on s'aperçoit qu'il commence à y en avoir.

Il est proposé au Comité Syndical d'accepter cette délégation de gestion pour le compte de ces trois EPCI lozériens.

INTERVENTION DE M. PALPACUER

Je tiens à remercier l'Etablissement Public Loire. Une réunion a eu lieu le 6 juin 2019. Les services de l'Etablissement Public Loire sont venus rencontrer les élus des trois communautés de communes. L'Etablissement Public Loire a un ancrage territorial avec le barrage de Naussac, l'Etablissement Public Loire porte le SAGE du Haut-Allier également. Voilà, donc, ce qui permet de pouvoir continuer, porter et décliner les politiques publiques sur ce territoire. Je tiens donc à remercier les services et le travail qui a été fait auprès des collectivités. Et ce sont les collectivités qui après ont décidé. Voilà.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci pour votre confiance. Cela fait chaud au cœur d'entendre ces mots-là.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce dossier lozériens ?

INTERVENTION DE ASSEZAT

En tant que représentant du SICALA de Haute-Loire, je peux préciser que cette intervention remet en cause un des projets d'évolution du SICALA 43, en EPAGE pour la partie Haut-Allier. Personnellement je m'abstiendrai.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En effet, on en a parlé tout à l'heure en venant. Pas de souci.

Au niveau des votes, j'ai noté une abstention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? D'autres abstentions ?

C'est adopté. Merci bien.

8. Point d'information sur les SAGE portés par l'Etablissement

On va passer avec Laurent BOISGARD pour une information sur les 10 SAGE portés par l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

Dans le cadre de son 11^{ème} programme, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a décidé de faire évoluer son dispositif d'intervention notamment en renforçant les synergies et les voies de mutualisations entre les SAGE et les contrats territoriaux. Ainsi dans chacune des procédures SAGE, il est demandé d'élaborer une feuille de route qui doit reprendre les priorités d'actions ainsi que les pistes de mutualisation pour la période 2019-2024, entre les structures porteuses de ces procédures.

Il est important de noter que le respect des engagements pris dans ces feuilles de route, en matière de mutualisation des moyens conditionne le maintien du taux maximal d'aide de l'Agence de l'eau après 2022 pour le financement de l'animation des SAGE.

Afin notamment d'échanger sur le contenu de cette feuille de route, une réunion en visioconférence a été organisée le 6 mai dernier entre les Présidents des 10 SAGE portés par l'Etablissement. A cette occasion, les Présidents ont souligné qu'un effort particulier avait déjà été entrepris par l'Etablissement en matière de mutualisation, notamment pour le portage des études, sur les postes assurant des fonctions supports ainsi que dans certains domaines techniques spécifiques concernant notamment la continuité écologique.

Par ailleurs, les Présidents ont convenu unanimement que le contenu de cette feuille de route devait rester simple et court afin notamment de se consacrer pleinement à la mise en œuvre des actions prévues dans les différents documents.

Les projets tels qu'ils sont établis jusqu'à présent ont déjà été transmis en première version aux services de l'Agence de l'eau pour recueillir les premières éventuelles observations. De septembre à décembre prochains, les versions finales seront successivement présentées pour validation devant les CLE, le Comité Syndical de l'Etablissement puis le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau.

S'agissant plus particulièrement des études inscrites dans ces feuilles de route, il peut être d'ores et déjà précisé que certaines d'entre elles ont été engagées au première semestre 2019. Parmi elles peuvent être cités : l'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sioule, en régie ; l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » (HMUC) sur l'ensemble du bassin de l'Allier, hors Dore et Alagnon ; ainsi que la déclinaison opérationnelle de l'analyse exploratoire

sur les zones d'expansion de crues sur les territoires du CT Val d'Allier alluvial et des SAGE Loir et Yèvre-Auron.

Enfin, en termes de dynamique d'intervention sur le bassin, il est à signaler que par courrier d'avril dernier, dont copie a été jointe à la présente note, l'Etablissement a été sollicité par le Conseil départemental de la Sarthe pour assurer le portage de la phase bilan du CT du Loir en Sarthe dont ce dernier assurait le portage jusqu'alors.

Considérant l'intérêt d'évaluer les résultats de cette première programmation afin d'établir le contenu de la suivante, qui permettra à nouveau de décliner opérationnellement certaines dispositions du SAGE, l'Etablissement en tant que structure porteuse de cette procédure a donné un accord de principe favorable sous réserve que le comité de suivi de ce contrat, ainsi que le bureau de la CLE et l'Agence de l'eau acceptent ce transfert de pilotage technique.

Ces dernières instances ayant approuvé cette nouvelle organisation, une réunion a été programmée et s'est tenue le 27 juin dernier afin de présenter la première version du bilan.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ce dossier-là où en effet, au niveau des financements de l'Agence, c'est un petit peu tendu mais on espère qu'on va pouvoir s'en sortir quand même.

Oui, M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Par rapport à ce dossier, M. le Président, il est peut-être opportun de souligner qu'on est en fait bien dans des synergies d'interventions sur les territoires. Si la proposition est venue du département de la Sarthe, qui n'est même pas membre de l'Etablissement aujourd'hui, c'est précisément parce qu'il peut constater la qualité du travail qui est fait au niveau du portage du contrat en lien avec le SAGE Loir. Donc à chaque fois, le constat que lorsque les véritables synergies opérationnelles se mettent en œuvre, qu'il y a ces articulations SAGE/Contrats/ensemble des autres politiques, un certain nombre d'acteurs s'aperçoivent de l'intérêt de procéder de la sorte. Je le répète, parce que les moyens financiers ne sont pas illimités.

On y voit en tous les cas une confirmation que la capacité à utiliser le vecteur que sont les SAGE pour que véritablement l'ensemble des politiques publiques se décline dans toutes les directions possibles, ce n'est pas une vue de l'esprit, et que les Présidents de CLE de SAGE à cet égard, qu'ils soient portés par l'Etablissement ou pas, jouent un rôle aujourd'hui essentiel pour maintenir du lien et de la cohérence dans les politiques publiques à l'échelle du territoire du bassin fluvial.

Sachant que si on décline sur le volet Inondations, se tient aujourd'hui même une réunion à Vendôme visant notamment à appuyer les territoires vendômois pour l'organisation de leur stratégie de réduction des risques inondation. Donc, quelle que soit la porte d'entrée, petit à petit les éléments s'imbriquent, ce qui constitue véritablement une richesse d'intervention.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Sur ce dossier, il n'y a pas de vote. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes d'informations ?

On reste avec M. BOISGARD.

9. Point d'information sur l'exposition et les interventions en faveur de la restauration de la continuité écologique

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

Pour informer et sensibiliser le grand public, l'Etablissement vient de réaliser une nouvelle exposition sur la restauration de la continuité écologique, un des axes majeurs pour reconquérir le bon état des cours d'eau et préserver les populations de grands migrateurs. Cette exposition, réalisée avec l'Agence française pour la biodiversité, est composée de 8 panneaux. Elle est proposée au public sur les grilles de l'enceinte, sur la période de juin à août prochain. Une version sur bâches est également tenue à la disposition des collectivités qui en feraient la demande, ainsi que de tous les acteurs du bassin fluvial. Une déclinaison numérique est également accessible sur le site internet de l'Etablissement.

Concernant les études de restauration de la continuité écologique portées par l'Etablissement pour le compte de ses collectivités membres, les conclusions présentant les solutions techniques ont été restituées en 2018 sur les axes Aron, Loir, Sarthe, Cher montluçonnais et Cher aval. En 2019, sont attendues les conclusions liées aux investigations sur les 8 ouvrages hydrauliques présents sur la Mayenne qui devraient permettre au Conseil départemental de Maine-et-Loire d'engager des actions en faveur de la transparence migratoire tout en considérant les autres usages ou la richesse patrimoniale et architecturale évoqués en préambule de cette réunion.

Sur le plan des travaux, sur la base du projet d'aménagement restitué par l'Etablissement, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a réalisé fin 2018 la rivière de contournement du barrage de Civray (avec la photo qui vous est présentée sur la diapositive).

En 2019, de nouveaux travaux sont attendus, notamment au droit de Montluçon ainsi que par le Département de Maine-et-Loire sur la rivière Sarthe.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà pour cette exposition que ceux qui sont sur Orléans pourront voir aux grilles de l'Etablissement.

D'ailleurs, il y a un panneau sur le saumon. Il faut savoir que nous avons connu des difficultés avec l'Agence par rapport à ce plan saumon. Une commission est revenue sur la décision qui avait été prise et validée, sur laquelle l'appel d'offres a été lancé, et qui aurait pu nous mettre en grande difficulté. Heureusement, nous avons réussi, au Conseil d'administration, à contrecarrer cette décision d'une commission mais pas sans difficultés. En effet, certaines personnes pensent que le saumon doit être naturel. Encore une fois, j'ai expliqué qu'on était prêt à appliquer tout ce qu'ils voulaient mais pas une fois que les appels d'offres sont lancés et que tout est parti. Que si demain ils voulaient qu'il n'y ait plus de plan saumon, qu'ils nous le disent, on fera des économies. Mais voilà, ça a été un petit peu compliqué. Le Conseil d'administration de l'Agence a pu rectifier cela mais c'est inquiétant pour les années à venir. Et surtout, ce qu'il faudrait, c'est une position claire, de sorte qu'on puisse savoir ce qu'il faut qu'on fasse au niveau de l'Etablissement par rapport entre autres à ce plan saumon. C'était une information.

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Puisqu'on parle saumon, il faut que je puisse vous donner quelques informations supplémentaires.

Par rapport à la Commission nature, au niveau de l'Agence, moi je ferais attention aux termes qu'on emploie en disant : « *l'Agence nous crée des problèmes* ». Ce sont vraiment des personnages militants au sein de l'Agence qui ont un poids important dans certaines commissions. Il faut savoir que la Commission nature est faite à deux tiers de militants environnementaux, qui ont des idées assez précises et dogmatiques sur des choses qu'ils veulent. Et donc, ils se sont permis de s'exprimer contre ce plan de repopulation de saumon. Après, effectivement, toutes les autres commissions ont dû galérer pour arriver à remonter le pas. Ce que je tiens à vous dire - et on ne l'a pas abordé ce matin avec les parlementaires - un autre point important, c'est que finalement ces plans de financement, qui sont des plans de financement européens, avaient des lignes qui devaient être utilisées de façon pluriannuelle. Lignes qui, finalement, ont été séchées assez rapidement pour d'autres programmes. De ce fait là, le financeur qui reste et qui tient ses positions, même si le 11^{ème} programme est passé par là et a fait baisser quand même de 10% le taux d'accompagnement, reste l'Agence de l'eau. Mais le financeur essentiel dans cette histoire-là, qui aurait dû pouvoir être l'Europe, en transitant par la Région Centre Val de Loire, lui ne fait plus son boulot. Il faut quand même dire les choses comme ça. Et si je ne me trompe pas - peut-être que je peux me tromper - alors qu'on est en train de parler de collectivités à collectivités, quand même, au moment du vote au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, la Région Centre Val de Loire s'est abstenue ou a voté contre. Alors que c'est son rôle d'être le cofinanceur de cette action-là.

Donc, ça peut sous-entendre deux choses :

D'une part, un dogme vis-à-vis du repeuplement. Je peux l'entendre. Mais ça veut dire aussi que celui qui a pour rôle de redistribuer de l'argent européen, décide de ne pas le redistribuer sur la zone amont qui en a besoin sur le plan pluriannuel. Et j'insiste pour vous dire que l'amont ne demande pas à faire ce travail. L'amont s'est retrouvé devant le fait accompli, il y a vingt ans maintenant. Donc on essaie de faire le boulot, aujourd'hui, alors que vous savez très bien qu'en fonctionnement on n'a pas de moyens dans les collectivités, que les Départements ont le plafond de 1,2% d'augmentation, que nous en Haute-Loire, malheureusement, la situation sociale est très dégradée puisqu'on est à +4,5% d'augmentation sur les demandes de social. Eh bien, on est en train d'essayer de voir comment on va faire pour recoller les morceaux parce qu'une institution dont c'était le job de cofinancer ce truc-là se dédie, comme ça, même pas six mois avant le début d'une année.

Ça a vraiment des conséquences en effets collatéraux, une énergie assez conséquente de notre part pour arriver à sauver les morceaux. Moi je n'ai pas de dogme là-dessus, c'est vrai, on fait ou on ne fait pas. Mais si on ne fait pas on ne nous dit pas ça 10 jours avant. On fait proprement.

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce n'est ni accusation ni défense. On peut considérer, comme le fait l'Etablissement, que quand il y a un problème, il faut trouver la solution. Pour tempérer quand même le propos : je répète, le programme opérationnel interrégional, c'est une trentaine de millions d'euros de crédits du FEDER sur la période 2014-2020. Cette opération a bénéficié de plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année. Ce n'est donc pas une petite affaire, qui a donc largement bénéficié du soutien financier de l'Europe. Ça c'est la première chose, à la décharge en quelque sorte de l'utilisation des crédits.

La capacité à prévoir pour aller jusqu'en 2020 fait qu'aujourd'hui l'enveloppe restante est effectivement réduite pour tenir le coup jusqu'à 2020. Mais factuellement, on doit quand même considérer que les montants sont loin d'être négligeables. On parle, je le répète, de plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année.

Deuxièmement, sur le processus. Effectivement, nous distinguons bien, si vous voulez, la Région qui est autorité de gestion de crédits européens et qui fait ça dans un cadre de décisions avec l'ensemble des autres qui décident avec elle ; et la Région qui mène ses politiques, comme c'est le cas à l'Agence, et qui peut prendre des décisions par rapport à ses politiques régionales. Et ce ne serait pas la première fois que d'un côté la Région, en tant que

Région par rapport à sa politique, dise par exemple « *non* » mais, en tant que gestionnaire de crédits européens, dise « *oui* ». Et c'est plutôt bon signe parce qu'elle met en œuvre en quelque sorte les orientations de ce programme. Donc, j'aurais plutôt tendance à la voir comme quelque chose qui reste tout à fait cohérent, à condition à chaque fois de bien indiquer quelle est la casquette qu'on a.

Pour autant, la vraie question qui reste posée est celle de la capacité à maintenir un financement de cette nature pour les années à venir. Sur les montants, il ne faut pas oublier ce que ça représente. Pour prendre des éléments de comparaison – il s'agit d'opérations à plus ou moins à 600 K€ par an, donc ça fait 300 K€ de FEDER - ça représente presque plus que ce que l'Etablissement mais pour ses actions de prévention des inondations sur son budget général. Ce n'est quand même pas une petite somme. Maintenant, ce qu'il y a de bien dans cet épisode-là, c'est que malgré toutes les vicissitudes, le repeuplement a pu se faire - certains ici ont même contribué, physiquement présents sur les lieux - et qu'en tous les cas pour le marché 2020, les enveloppes restantes de crédits européens qui ont été indiquées seraient apparemment encore disponibles, même si effectivement elles sont en baisse par rapport à ce qui était prévu les autres années.

En l'absence de représentants de la Région, c'était pour rappeler quelles étaient les bases de décisions.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien.

Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Je sens que M. EUDE a voulu me tempérer un peu ! Mais toute de même, on sait aujourd'hui que c'est un service qui ne fonctionne pas au nombre de petits poissons relâchés mais bien un service qui fonctionne avec des charges induites, parce que, ma foi, qu'on en élève dix ou qu'on en élève vingt, le prix de la mission reste le même. Donc ce n'est pas tellement une question de montant. Il reste important mais il est divisé quand même par deux au niveau du plan européen, donc quand même, divisé par deux c'est beaucoup. Et divisé par deux, ça veut dire que la structure n'est pas forcément en mesure de pouvoir faire le programme. Mais encore une fois, moi ce qui me fait râler, c'est la façon dont c'est fait ; c'est le fait que des institutions qui sont là pour voter dans un CA de l'Agence de l'eau qui elle-même a pour vocation d'amener ce financement-là se permettent de ne pas voter dans le sens des décisions qui sont à prendre et que l'Etat a demandé à faire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

J'étais au Conseil d'administration et bien sûr j'ai défendu la position de l'Etablissement, d'ailleurs avec la position de l'Etat, qui était très convaincante aussi. Mais en effet, comme l'a dit Nathalie, quelques irréductibles ont voulu marquer le coup, même si, après, certains sont venus me voir en disant : « *Ah mais non, on n'a rien contre* ». Oui mais marquer le coup, s'il y a trois voix contre et huit abstentions, ce n'est pas rien.

Enfin, j'ai remarqué que notre Directeur a défendu l'Agence et la Région Centre-Val de Loire. C'est à mettre au PV, ça. C'est bien. Merci M. le Directeur, vous tenez bien votre rôle.

Il n'y a pas de délibération.

On va passer au point suivant. C'est Benoit ROSSIGNOL sur deux délibérations. On reste dans les programmes européens, LIFE cette fois.

10. Participation de l'Etablissement à des projets dans le cadre du programme européen LIFE

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci M. le Président.

Le programme européen LIFE est un instrument financier de la Commission européenne qui est dédié au soutien de projets dans le domaine de l'environnement et du climat.

Le premier concerne un projet LIFE « Eau et Climat » porté par l'Office International de l'Eau qui a proposé à l'Etablissement d'y participer en tant que partenaire.

1 - Projet LIFE « Eau et Climat »

Le projet « Eau et Climat » a pour objectif de faciliter la prise en compte des évolutions climatiques et de leurs impacts sur les ressources en eau par les organisations locales de gestion de l'eau en France. Cela vise essentiellement les CLE des SAGE.

Pour parvenir à ce résultat, trois objectifs stratégiques sont définis :

- autour de la mobilisation des acteurs locaux ;
- de l'amélioration de l'accès aux données sur le changement climatique et ses impacts sur l'eau ;
- et de la mobilisation des acteurs de la recherche pour permettre une accélération du transfert des connaissances, en facilitant le dialogue entre chercheurs et membres des CLE notamment.

Le partenariat envisagé au sein de ce projet LIFE rassemble notamment des structures porteuses de SAGE et des acteurs scientifiques.

Pour l'Etablissement, il est proposé que son implication se traduise à travers différentes actions :

- des actions pour faciliter la mise à disposition et l'utilisation des données hydroclimatiques futures pour la gestion de l'eau par territoires hydrographiques sur les SAGE portés par l'Etablissement ;
- également que ces données puissent être utilisées pour améliorer l'étude d'impact du changement climatique sur la gestion des ouvrages de Naussac et Villerest ;
- une autre action qui concernerait le renforcement des échanges chercheurs-gestionnaires sur l'adaptation au changement climatique, en organisation deux journées d'échanges chercheurs-gestionnaires dédiées sur les thèmes « eau et changement climatique » et « sciences comportementales » ;
- une action autour de la définition des mesures d'adaptation au changement climatique à l'échelle d'un SAGE, et là il s'agirait de s'appuyer sur un outil existant développé par l'ADEME « Objectif Climat Trajectoires » et de tester son adaptation à un territoire de l'eau, donc un SAGE ;
- et conduire une analyse « Hydrologie, milieux, usages, climat » inter-SAGE sur le bassin du Cher.

Le calendrier prévisionnel prévoit un dépôt du projet en septembre 2019 pour un démarrage, si le projet est retenu, au 2^{ème} semestre 2020 pour une durée de 4 ans.

L'implication financière de la participation au projet concernerait essentiellement la valorisation de temps agent, le paiement de prestations pour des analyses, l'organisation de journées d'échanges chercheurs-gestionnaires, ainsi que des frais de fonctionnement. L'implication financière plus précise sur ce projet pourra être présentée aux instances de l'Etablissement au vu du détail des actions qui seraient retenues dans le projet.

2 - Participation au projet LIFE MORFOSE (Loire dans la Plaine du Forez)

Ce projet concerne la Loire dans le Département de la Loire, dans la Plaine du Forez sur un tronçon de 40 km environ. Sur ce tronçon-là, la fonctionnalité naturelle du fleuve Loire est fortement altérée. Des dysfonctionnements morphologiques de la Loire engendrent des problèmes écologiques et ont des impacts sur certains usages anthropiques.

Suite à ce constat, le SAGE Loire en Rhône-Alpes a fixé comme objectif de restaurer et améliorer ces fonctionnalités naturelles du fleuve. Plusieurs actions sont déjà en cours en ce sens et l'Etablissement Public Loire, qui est structure porteuse du SAGE en lien avec le Département a lancé fin 2018 la préfiguration d'une expérimentation de reconstitution d'un matelas alluvial dans le lit du fleuve Loire dans le Département de la Loire.

Le projet LIFE-Nature est porté par le Département de la Loire et a pour objectif principale justement de s'attaquer aux causes profondes de ce dysfonctionnement du système fluvial et de permettre ainsi une renaturation du site favorable au retour d'habitats d'intérêt communautaire. Il consiste donc à mettre en œuvre les programmes d'actions du site Natura 2000 concerné et du SAGE Loire en Rhône-Alpes concernant la restauration de la dynamique fluviale.

Le calendrier prévisionnel prévoit un dépôt de ce dossier en différentes versions, avec un dossier complet en février 2020 pour un financement dans le programme LIFE-Nature avec un démarrage éventuel au 2^{ème} semestre 2020, là encore, pour une durée de 4 ans également.

La participation de l'Etablissement dans ce projet concernerait la maîtrise d'ouvrage d'actions, ainsi que la diffusion des résultats à l'échelle du bassin de la Loire et plus largement auprès de l'ensemble de ses partenaires de la communauté scientifique comme des gestionnaires.

L'implication financière de la participation au projet concernerait là encore la valorisation de temps agent, le paiement de prestations pour des analyses et des travaux, ainsi que des frais de fonctionnement. Elle sera présentée également dans le même calendrier aux instances de l'Etablissement au vu des actions qui seraient proposées et retenues dans le projet.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Deux dossiers importants. Bien sûr, je ne prendrai pas part au vote sur le 2^{ème} dossier, étant moi-même Président de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

C'est un dossier important, le LIFE. Au niveau du Département de la Loire, on a donc fait le choix d'aller sur cette programmation européenne. Alors, il faut être retenu, ce n'est pas automatique. On a déjà été retenu au niveau national. Il est vrai qu'on a eu une grosse aide de l'Etat, des ministères. On est monté trois fois au ministère pour préparer les dossiers, très administratifs, vous vous en doutez. Maintenant, il faut aller défendre ça au niveau européen. On espère être retenu mais si on ne l'est pas, ce n'est pas grave, on le sera l'année prochaine. Le dossier va continuer. Si on l'est, ce sera vraiment extraordinaire mais on sait qu'on peut éventuellement échouer cette année, alors ce sera pour la prochaine fois. Il semblerait qu'il n'y ait pas trop trop de dossier. On a pris quelqu'un spécifiquement pour monter ce dossier-là, en CDD, quelqu'un qui vient en plus de l'Etat donc qui nous aide beaucoup, qui connaît bien les ficelles de tout cela. Au niveau de la Loire, c'est donc un dossier qui fonctionne bien et qui nous permettrait d'avoir un effet de levier important au niveau des fonds européens avec les fonds LIFE.

Je ne prendrai donc pas part au vote pour le deuxième dossier.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes d'informations ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

On part maintenant avec Renaud COLIN.

11. Organisation de l'édition 2019 de la semaine de REV (REVue de projets recherche-gestion)

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

REV comme REVue de projets de recherche et gestion, dans l'objectif d'établir des synergies entre chercheurs et gestionnaires. Comme cela est fait sous diverses formes depuis plusieurs années, l'Etablissement proposera du mardi 17 septembre au vendredi 20 septembre une nouvelle « semaine de REV » consacrée à la présentation de différentes thématiques, sur 4 jours, en écho d'ailleurs à plusieurs sujets évoqués depuis le début de la réunion :

- mardi 17 septembre, le thème retenu concernera la qualité de l'eau dans les retenues ;
- mercredi 18 septembre : les eaux pluviales en gestion territorialisée ;
- jeudi 19 septembre : les eaux souterraines, avec comme intitulé « connaissance des ressources en eaux souterraines » ;
- vendredi 20 septembre : une thématique un peu différente concernant l'intelligence artificielle et la gestion réelle d'un bassin fluvial.

Les communications à l'occasion de ces journées sont faites à la fois par la communauté scientifique et des opérateurs et des acteurs qui témoignent d'actions concrètes mises en œuvre ou de retours d'expérience à la fois sur le bassin et hors du bassin.

Cette semaine intervient à l'occasion, ou dans le cadre, du Festival de Loire organisé à Orléans à la même période.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Des moments d'échanges importants. C'est ça aussi le rôle de l'Etablissement, de permettre ces moments de réflexion et d'information.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

M. le Président, je souhaite simplement relever que si l'affiche est belle, bien entendu, elle le serait encore plus si d'autres logos pouvaient y figurer, notamment ceux de cofinanceurs éventuels. On n'en trouve plus trace puisque, les crédits européens s'épuisant, sur ce volet-là nous n'aurons pas de crédits du FEDER. Et nous n'avons pas non plus de subventions de l'Agence de l'eau.

A la fin, tout cela est un petit peu dommage parce qu'on finit par ne plus avoir les moyens de faire autre chose que ce qui est prévu dans des cases que l'on coche. Cela pousserait presque à monter artificiellement des dossiers qui coïncident avec les cases, et alors, même si ça ne sert pas à grand-chose, on trouverait de l'argent. Par contre, quand on veut faire des choses qui peuvent servir mais qui ne sont pas dans les cases, cela devient très compliqué.

Vous me permettrez d'être exagérément critique mais je pense qu'au bout d'un certain temps, si on reste dans cette situation, cela ne sera pas de l'intelligence mais de la sottise collective sur laquelle on va déboucher.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'était une des spécificités de notre Etablissement de pouvoir justement stimuler les échanges entre les chercheurs et les gestionnaires. En effet, si demain on ne peut plus avoir des moments comme ça, on va perdre beaucoup. On l'a vu d'ailleurs sur les sciences comportementales, sur lesquelles on a été obligé d'arrêter alors qu'on avait bien anticipé - et Dieu sait pourtant que c'est important. Et jusqu'au jour où on va se rendre compte qu'il va falloir

rétropédaler et revenir mais ce sera trop tard. Il faudra reprendre tout le travail qui a été fait et c'est bien dommage parce qu'on sait que dans des cas critiques, les sciences comportementales sont très très importantes. On est bien d'accord.

Voilà pour cette information.

On reste avec Renaud COLIN.

12. Subventions « Patrimoine »

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

Effectivement, six nouvelles demandes depuis le dernier Comité Syndical du mois de mars.

Les Estivales de Beaugency – Ville de Beaugency (45)

Durant l'été, la ville de Beaugency organise un festival qui s'intitule « Les Estivales de Beaugency » et qui mettra le fleuve Loire à l'honneur à l'occasion de différentes manifestations et notamment, durant toute cette période, une exposition consacrée à la Loire et également une maquette géante du fleuve Loire.

La ville de Beaugency a sollicité l'Etablissement pour une subvention à hauteur de 3.700 €, soit 10% d'un montant total de 37.000 €.

Festival Format raisins – Association « Cumulus » (58)

L'association « Cumulus » organise du 10 au 21 juillet un festival intitulé « Format raisin », qui en est à sa 7^{ème} édition en 2019, dédié à la musique et à la danse mais qui a aussi comme caractéristiques de mettre en avant le territoire du Val-de-Loire dans les Départements du Cher et de la Nièvre, son paysage, ses richesses et son patrimoine.

L'association a sollicité l'Etablissement pour une subvention à hauteur de 6.000 €. Si on ramène au règlement financier de 2016 et compte tenu également de l'évolution, qui s'éloigne petit à petit des préoccupations principales de l'Etablissement, qui finance cette manifestation depuis 2015, il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 2.000 €, soit 0,76% du montant total.

Maraudage pédagogique sur le Haut-Allier (été 2019) – Association « Les pieds à terre » (43)

Cette association d'éducation à l'environnement propose, par une méthode un peu innovante dire de maraudage pédagogique, de venir directement à la rencontre du public pour présenter et éduquer le public à l'environnement, tout au long et en descendant la rivière Allier, sur un canoë équipé pour pouvoir faire des présentations au public et dédié à la technique.

Elle prévoit une vingtaine de sorties durant l'été et elle sollicite l'Etablissement à hauteur de 3.000 € sur un montant total de 7.590 €.

Et donc, comme je l'indiquais, en lien avec le règlement budgétaire, cette subvention serait ramenée à hauteur de 10%. Il est donc proposé d'accorder une subvention à hauteur de 759 €.

Festival de Loire 2019 – Ville d'Orléans (45)

La ville d'Orléans organise du 18 au 22 septembre 2019 le Festival de Loire. La 1^{ère} édition de ce festival s'est tenue en 2003. Il s'agit d'une grosse manifestation qui réunit sur 2 km de quais plus de 200 bateaux. Il est souligné notamment que l'Etablissement, de par sa localisation sur les quais de Loire à Orléans, a une situation idéale dans ce cadre-là. L'Etablissement est sollicité à hauteur de 5.000 €.

Exposition « La Loire et ses moulins » – Ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)

La ville de Châteauneuf sur Loire organise du 17 septembre 2019 au 3 février 2020 dans son musée de la marine de Loire une exposition sur le thème des moulins « La Loire et ses Moulins ».

Elle sollicite l'Etablissement à hauteur de 2.000 €, soit 14,23%. Il est proposé de ramener cette subvention à hauteur de 10% du budget total, soit 1.405 €.

34^{ème} Triathlon de Roanne Villerest – Association Roanne Triathlon

Cette manifestation sportive s'est déroulée le 9 juin dernier, dans la retenue de Villerest. Il s'agissait d'un triathlon qui a réuni environ 300 athlètes.

L'Etablissement est sollicité à hauteur de 1.100 € pour un montant total de 40.240 € de budget.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà, pour ces 6 aides patrimoine, qu'on retrouve régulièrement dans nos Comités.

Est-ce qu'elles apportent des commentaires ou des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

13. Occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci M. le Président.

Ce point n° 13 concerne deux demandes relatives au droit de pêche et de chasse dans le secteur de la retenue de Villerest.

1 - Demande de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques « Les pêcheurs de l'Aix ».

Cette association est en train d'élaborer son plan de gestion piscicole de la rivière de l'Aix, un affluent de la Loire qui se jette dans la retenue de Villerest. Ce plan de gestion doit être accompagné des autorisations de droit de pêche accordées par les propriétaires riverains. C'est pourquoi les pêcheurs de l'Aix nous sollicitent pour obtenir le droit de pêche sur 9 parcelles appartenant à l'Etablissement sur la commune de Saint-Georges-de-Baroille.

Cette autorisation permettrait aux adhérents d'être couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association quand ils viendraient à pêcher sur ces parcelles. Elle permettrait également la surveillance par les gardes de pêche sur ces parcelles et l'éventuelle prise en charge de travaux dans le cadre du contrat de rivière.

Nous vous proposons d'accorder ce droit de pêche à l'association « Les pêcheurs de l'Aix » pour une durée d'un an renouvelable une fois.

2 - Demande du Groupement de la vallée de la Loire pour obtenir le droit de chasse dans des parcelles propriétés de l'Etablissement

En second lieu, il s'agissait d'une demande formulée par le Groupement de la vallée de la Loire en vue d'obtenir le droit de chasse sur une trentaine de nos parcelles situées entre la retenue de Villerest et le territoire de chasse de cette association qui est situé sur la commune de Vézelin-sur-Loire.

Cette association est affiliée à la fédération de chasse du Département de la Loire. Ces parcelles sont propriété de l'Etablissement et sont submersibles en cas de remplissage maximal de la retenue. Elles sont situées également dans la zone Natura 2000 « Gorges de la Loire aval ».

Nous vous proposons d'accorder le droit de chasse sur ces parcelles à cette association pour une durée d'un an dans le cadre d'une convention qui viendra dégager l'Etablissement de toute responsabilité dans le cadre de cette activité cynégétique et qui rappellera notamment les contraintes liées au règlement d'eau et à la charte Natura 2000.

Et donc nous avons deux délibérations correspondantes, une pour chaque.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Donc pareil, encore une fois, des délibérations comme on en voit souvent passer aux Comités, d'occupation du foncier de l'Etablissement.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'informations ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

On reste avec Zoé.

14. Affectation de crédits de reports

INTERVENTION DE MME DECOLLY

On reste ensemble donc sur l'affectation des crédits de reports.

Les délibérations du Comité Syndical de 2009, 2010 et 2011 ont acté l'utilisation des crédits de reports des opérations « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », en lieu et place de subventions des collectivités membres pour la réalisation d'actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

L'objet de ce point n° 14 est donc d'actualiser les montants disponibles de ces reliquats de crédits en fonction du montant réellement dépensé et de procéder ensuite à leur affectation.

1 - Actualisation des montants (prévisionnels/réalisés) de reliquats de crédits

Pour ce qui est de l'actualisation des montants de ces reliquats de crédits, on peut vous rappeler ici que les affectations sont faites au départ sur la base de montants prévisionnels en vue de financer des actions à venir ou en cours et il convient donc suite au solde de plusieurs de ces opérations dorénavant réalisées de mettre en cohérence le prévisionnel et le réalisé, et donc de remettre ainsi à disposition des collectivités concernées le delta de crédits selon les montants réellement dépensés.

Vous retrouverez dans la note n° 14 la liste des opérations soldées ainsi que le tableau qui présente les montants actualisés des reliquats disponibles par collectivité.

2 - Affectations

Quant à l'affectation de ces crédits actualisés et disponibles, en application des délibérations de principe et des demandes qui ont été formulées par certaines collectivités, nous vous proposons de les affecter de la manière suivante :

- 25.000 € pour le Conseil départemental du Cher et 25.000 € pour le Conseil départemental du Loir-et-Cher qui serviraient au financement de l'étude 3P bassin du Cher et qui seraient prélevés sur les crédits « Chambonchard » ;
- 1.834 € pour le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et 5.500 € pour le Conseil régional Centre Val-de-Loire pour le financement de l'état des lieux de la colonisation du bassin du Cher par l'anguille ; ces crédits seraient prélevés sur les crédits de l'opération « Le Veudre ».

Il y a donc une délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il nous reste encore 900.000 € à passer. Si des collectivités nous font cette demande, c'est tout à fait normal et c'est en adéquation avec notre façon de faire qu'on accepte de prendre sur ces crédits-là.

Après toutes ces opérations, il restera 906.317,47 € de crédits disponibles.

Est-ce qu'il y a des demandes d'informations, des questions ? S'il n'y en a pas, je vous remercie.

On passe à la gestion du personnel pour la dernière délibération.

15. Gestion du personnel

Tableau des effectifs – Recrutements au sein du service « prévention des inondations »

Afin de renforcer l'appui en proximité sur le bassin de la Maine et la Loire Aval, et en lien avec la délégation de l'Etablissement par 4 EPCI-FP de la gestion d'un linéaire de plus de 50 km de digues non domaniales sur le secteur, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission jusqu'à fin décembre 2021. Le poste sera basé ici à Angers. Le financement de ce poste est assuré intégralement par les collectivités concernées conformément aux dispositions des conventions correspondantes.

Également, et cela dans le cadre du PAIC et plus particulièrement du renforcement de l'appui apporté en approche de bassin avec une application ayant vocation à être développée, plus particulièrement en Loire moyenne et en Loire amont, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission (ingénieur) jusqu'à fin décembre 2021. Le poste sera basé à Orléans et fera l'objet d'un cofinancement par le FEDER à hauteur de 50%.

Accroissements temporaires d'activités au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée

Etude zones humides SAGE Allier aval et Sioule

Afin de suivre et de cadrer le travail mené par les bureaux d'études chargés des inventaires de terrains des zones humides, qui représentent un enjeu prioritaire du SAGE Allier aval, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recrutement pour un an d'un(e) chargé(e) d'opération, poste basé à Clermont-Ferrand. Ce poste fait l'objet d'un financement intégral de l'Europe avec le FEDER Auvergne.

Délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI par trois EPCI-FP lozériens

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de gestion à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Allier et ses affluents par trois EPCI-FP lozériens, dont on a parlé tout à l'heure, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recrutement pour un an d'un(e) chargé(e) d'opération qui assurera l'appui opérationnel à apporter et à titre résiduel à intervenir sur des actions relatives à la gestion sur le site de Naussac.

Il est précisé que ce poste fera l'objet d'une demande d'aide à 50% auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la part d'autofinancement étant quant à elle assurée par des recettes exceptionnelles en lien avec les services rendus par le barrage de Naussac (sans appel à contribution des collectivités).

Voilà pour ces quatre délibérations que je vous propose.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'informations ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

On a épuisé l'ordre du jour. Il est 16h02. Nous sommes vraiment dans les temps.

16. Questions diverses

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

On se retrouvera en octobre sur les sites de Naussac et de Villerest. On vous tiendra au courant pour organiser ces deux jours.

Je pense que c'est important que le maximum de délégués puisse être présent pour vous rendre compte de ce qu'est Naussac. Je peux vous dire que Naussac, avant de l'avoir vu, je ne pouvais pas imaginer. On m'avait expliqué mais tant qu'on ne voit pas, on ne peut pas imaginer. Il faut venir. En plus c'est un endroit absolument extraordinaire, très beau.

On sera extrêmement heureux de vous accueillir. Vous pourrez rester quelques jours.

Et le lendemain, nous serons à Villerest. Un Comité Syndical se tiendra à Roannais Agglomération, où je serai bien sûr heureux de vous inviter. Villerest aussi est important pour se rendre compte, surtout qu'on a la chance de descendre tout en bas du barrage. C'est assez impressionnant.

Les dates sont fixées : jeudi 17 et vendredi 18 octobre. On fera passer des infos par rapport à l'hébergement.

S'il n'y a pas de demande de parole, je vais vous souhaiter à tous de très bonnes vacances, en espérant qu'on ait un été pas trop caniculaire et pas trop orageux non plus, qu'il n'y ait pas trop de casse. Et que nos barrages fonctionnent bien.

Merci à vous et bon retour.

Et la commission d'appel d'offres démarre tout de suite, au bout de la salle, à la place du Président.

Et encore une fois, merci à M. BOISNEAU et au Conseil départemental de Maine-et-Loire pour nous avoir reçus dans ces conditions optimales. On va y prendre goût. Merci à vous.